CG Sciences DS.

Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

1080 Bruxelles , le 23 Nov 2018
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5674

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
Unité d'enseignement DECOUVERTE NATURE ET PATRIMOINES
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 164106U21C1
Domaine : 101 Agronomie,ressources sol et eaux,monde animal

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité d'enseignement mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Etienne Gilliard

U-5674

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis) [1]

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

DÉCOUVERTE NATURE ET PATRIMOINES

CODE DE L'U.E. (2): 16 4106 U21 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3):101

La présente demande émane du réseau:

O (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	**O** (4) Libre subventionné confessionnel
X (4) Officiel subventionné	**O** (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) Roberto GALLUCIO, Administrateur délégué
Date et signature (1) :9 octobre 2018

[1] Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° **1** (1 page(s) (1)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°**2** (1 page(s) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	**O** (4) du niveau inférieur	**X** (4) du niveau supérieur
de	**X** (4) transition	**O** (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° **3** (1 page) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant — Repris en annexe n°**4** (.1 page(1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **5** (1page (1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° **6** (1 page(s) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	**Classement du(des) cours** (1) (5)	**Code U** (1) (5)	**Nombre de périodes** (1)	**Code fonction** (1)
Découverte nature et patrimoines	CT	B	64	
Part d'autonomie		P	16	
Total des périodes			**80**	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° **7** (…page(s) (1)

---

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

COPIE CONFORME

Le Directeur général adjoint,

Etienne GILLIARD

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD (4)~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ....21/11/18.....Signature :

Gérard Legrand
Inspecteur Général

Instructions

(1) A compléter
(2) Réservé à l'administration
(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.
(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

Finalités de l'Unité d'enseignement

FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignemen doit :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale culturelle et scolaire ;

2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, d(l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de reconnaître et de décrire les éléments naturels et culturels caractéristiques d'une situatio donnée ;
- d'exploiter les possibilités naturelles et culturelles d'une situation donnée dans une perspectiv d'animation tout public ;
- de susciter chez toute personne un regard neuf, constructif et responsable sur le patrimoine naturel.

Capacités préalables requises

1. Capacités

- comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou un certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à une situation courante de la vie professionnelle liée au domaine de la découverte de la nature et des patrimoines,
en disposant de la documentation adéquate, suivant les instructions du chargé de cours,

- d'analyser cette situation ;
- de concevoir une activité tout public ;
- de motiver ses choix.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du degré de précision de l'analyse,
- du degré de précision de la conception,
- du niveau de qualité de la motivation.

Programme

Face à des situations courantes de la vie professionnelle liée au domaine de la découverte de la nature et des patrimoines,
en disposant de la documentation adéquate, suivant les instructions du chargé de cours,

l'étudiant sera capable :

- d'établir une liste des éléments naturels et culturels qui caractérisent les lieux (climat, hydrogéomorphologie couvert végétal, présence animale, secteurs d'activité humaine...) ;
- d'appréhender l'origine de ces éléments ;
- de déterminer en quoi ces éléments révèlent une singularité, donnent une valeur particulière aux lieux ;
- d'appréhender la notion d'activité tout public ;
- de déterminer les éléments à mettre en œuvre dans le cadre d'une activité tout public ;
- d'appréhender les notions d'écologie et de valorisation responsable des situations ;
- de concevoir des activités tout public.

Constitution des groupes ou regroupement

Il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UE

Date de dépôt : **9 octobre 2018**
Date d'approbation :

« Découverte nature et patrimoines »

Date d'application :
Date limite de certification :

Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
1641060U2C1	**001**	**Découverte nature et patrimoines**	**Néant**		